



COMMUNE de TRAENHEIM

4 Rue de l'Ecole
67310 TRAENHEIM

ARRETE N° 20/2020

Portant réglementation temporaire de la circulation en agglomération

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRAENHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1 ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

VU la demande formulée par la société SDEA 1, rue de Rome - Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim CS10020 - 67013 Strasbourg cedex

Art. 1 – La société SDEA est autorisée à utiliser la voie publique pour le remplacement d'une grille d'assainissement **4 rue de l'Ecole**, la circulation sera temporairement réglementée dans les conditions définies ci-après :

Art. 2 : Entre le 16 et le 20 novembre 2020 (durée des travaux : 2 jours), la circulation des véhicules au **4 rue de l'Ecole** est soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

- Le dépassement des véhicules est interdit,
- La circulation des véhicules sera alternée si nécessaire au droit des travaux,
- Le stationnement est interdit aux abords des travaux,

Art. 3 : La société SDEA en charge des travaux, **mettra en place la signalisation réglementaire** conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

Art. 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de l'intervention,

Art. 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures,

Art. 6 : Le présent arrêté sera publié et inséré au registre des arrêtés de la commune,

Art. 7 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication,

Art. 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Bridage de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Strasbourg-Wolfisheim
- Monsieur le Président du SELECT'OM
- Monsieur le Responsable de la CTBR
- Monsieur le Responsable du Réseau 67
- Monsieur le Directeur de la société SDEA.

Arrêté certifié exécutoire en vertu de sa transmission
et de son affichage le 16 novembre 2020

Fait à Traenheim le 16 novembre 2020

Le Maire :

Gérard STROHMENGER

